

GÉOGRAPHIE MILITAIRE

VI

ALGÉRIE et TUNISIE

Colonel NIOX

Nb de pages : 5	Taille :	Date : Novembre 2005
Référence : GÉOGRAPHIE MILITAIRE - ALGÉRIE et TUNISIE - 2ème édition - 1890		
Auteurs : Colonel NIOX		
Chapitre : PREMIÈRE PARTIE - DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE		
Destinataires : Visiteurs du site http://aj.garcia.free.fr		
Remarques		
Merci pour vos encouragements à aj.garcia@free.fr		

Plein écran

Sommaire

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE 4

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

Al'est, l'Algérie confine à la Tunisie ; à l'ouest, au Maroc.

Bien que la Tunisie soit placée sous le protectorat français et que nous en occupions militairement le territoire, la limite politique entre la Régence et l'Algérie n'en conserve pas moins une certaine importance, puisqu'elle sépare des populations soumises à un régime administratif très différent ; c'est en outre une ligne douanière sur laquelle nous sommes obligés d'exercer une surveillance attentive.

Cette frontière part d'un point de la côte à l'est du cap Rosa ; elle est tracée directement au sud, coupant la Medjerba en amont de Ghardimaou, l'oued Mellègue en aval du bord d'el-Meridj, passant à quelques kilomètres à l'est de Tebessa, et se continuant d'une manière assez indécise en laissant à la Tunisie Nefta ; à l'Algérie, Négrine et les oasis du Souf.

L'Algérie¹ est séparée, du Maroc par une ligne sinueuse qui, partant de l'embouchure de l'oued Adjeroud, se dirige au sud et coupe le chott el-Gharbi. Cette frontière a été déterminée jusqu'au 32° de latitude par le traité du 18 mars 1845. L'article 4 du traité porte qu' « *au delà il est inutile d'établir une limite puisque la Terre ne se laboure pas* ». On a énuméré seulement les tribus nomades qui relèveraient de chaque gouvernement ; il en résulte que, pour châtier les tribus insurgées, les colonnes françaises doivent, quelquefois s'engager très loin vers l'ouest en entrant en contact avec les tribus marocaines, ce qui ne laisse pas que d'offrir de graves inconvénients, comme on le verra plus loin.

A l'époque où le traité a été signé, on connaissait imparfaitement les conditions politiques et géographiques de cette région, et l'on a laissé au Maroc la ville d'Oudjda dont le caïd (Amel) exerce une certaine autorité sur les tribus nomades qui passent tantôt sur un territoire, tantôt sur l'autre.

L'Algérie, dans le sens de la profondeur, peut se diviser, avons-nous dit, en trois zones parallèles à la côte et présentant des caractères très distincts. Ce sont les régions du Tell, des Hauts-Plateaux, et du Sahara.

Au premier abord, il pourrait sembler logique, dans une description de l'Algérie, de considérer successivement les trois zones naturelles ; mais cette division aurait pour inconvénient de disjoindre les régions entre lesquelles s'établissent les relations ordinaires des populations algériennes.

En effet, le mouvement périodique des nomades du Sahara est une sorte de balancement annuel du sud au nord et du nord au sud, et, lorsque nos troupes ont à châtier leurs insurrections, c'est également dans une direction générale du nord au sud qu'elles doivent opérer ; au contraire les relations commerciales et les mouvements militaires de l'ouest à l'est sont relativement fort rares. Dès que l'on s'est occupé d'organiser la conquête, on a

¹Pas plus pour l'Algérie que pour les autres régions précédemment étudiées jusqu'ici, notre but n'est de donner une nomenclature géographique méthodique et complète. Notre intention est surtout de faire bien comprendre la physionomie du pays et d'en faire ressortir les caractéristiques principales.

partagé l'Algérie en trois provinces dans le sens perpendiculaire à la côte, et l'on n'a fait que consacrer ainsi une division naturelle existant à toutes les époques. Les tribus ont fort peu de rapports de province à province. Elles se traitent en étrangers, sinon en ennemis. Pour les Larbaâ de la province d'Alger, par exemple, les Trafi de la province d'Oran sont les gens de l'ouest, les ennemis ordinaires, et l'on peut assez facilement opposer les uns aux autres. Ces provinces sont devenues aujourd'hui des départements administratifs et sont restées des commandements militaires de division et chaque province a ses régiments spéciaux. L'esprit de particularisme ancien s'est conservé dans une certaine mesure, de sorte que les limites conventionnelles tracées sur les cartes ont acquis autant de valeur qu'une barrière réelle marquée par quelque accident géographique. Il est donc normal de conserver cette division, au moins jusqu'au Sahara, et nous étudierons sommairement chacune de ces régions en leur conservant l'ancienne dénomination de province.

Le cours supérieur du Chéelif, orienté du nord au sud, en s'écartant peu de la direction du méridien de Paris, sépare l'Algérie en deux parties à peu près égales et très différentes de configuration :

A l'ouest, les vallées fertiles et les massifs montagneux du Tell oranais, les bassins des chotts el-Gharbi et ech-Chergui, le massif du Djebel-Amour, les oasis des Ksour et le territoire de la grande tribu des Oulad Sidi Cheikh, l'oued Guir et les autres vallées qui ouvrent les routes du Gourara et du Touat.

A l'est, la grande et la petite Kabylie et le Tell de Constantine, les plateaux des Zahrès, du Hodna, et des Sbakh, le massif si caractérisé de l'Aurès, le bassin du grand chott Melghir, les oasis de l'Oued-Righ, et les vallées si intéressantes de l'oued Miâ et de l'oued Igharghar.

On constate, en outre, de l'ouest à l'est, de grandes différences dans le caractère des populations.

Tandis qu'au Maroc les tribus sont, toujours armées pour la lutte, qu'elles offrent une résistance jusqu'à présent impénétrable à l'influence européenne, les populations de l'est sont beaucoup moins farouches. L'esprit guerrier va s'affaiblissant de l'ouest à l'est ; quelques marches militaires ont suffi pour soumettre la Tunisie, tandis qu'on n'a eu raison de l'Algérie qu'après de longues années de combats.